

# MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 22 mars 2023

## **13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)**

---

### **Introduction**

Dans sa motion déposée le 23 juin 2022, le parti des Vert·e·s demande au Conseil municipal d'établir un inventaire détaillé des zones de verdure permettant une arborisation et la plantation d'arbres dans ces zones.

Le motionnaire relève qu'actuellement, les rejets de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) deviennent inquiétants. Il faut donc prendre des mesures afin de limiter ces rejets. L'une d'elles consiste à favoriser la photosynthèse qui transforme le gaz carbonique en oxygène en plantant des arbres. Ces arbres permettraient aussi de lutter contre les îlots de chaleur par l'évapotranspiration ainsi que par l'ombre et la fraîcheur qu'ils apportent et de rendre la ville résiliente face aux effets du changement climatique.

Il est donc nécessaire d'effectuer un inventaire des zones vertes disponibles pour pouvoir les arboriser.

### **Développement**

Le Conseil municipal est conscient qu'il doit intervenir à l'échelle de la ville, notamment après l'été 2022 marqué par une longue période de sécheresse et de canicule, pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> et lutter contre les îlots de chaleur. Toutefois, le stockage de CO<sub>2</sub> par la plantation d'arbres en ville sera anecdotique. Néanmoins, ces plantations pourront lutter efficacement contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Conseil municipal est donc favorable à la plantation d'arbres en ville.

Il a planifié le développement d'une étude afin d'identifier les zones qui pourraient accueillir des plantations, soit sur des surfaces déjà végétalisées, mais aussi, et surtout, le long des rues et sur les places.

Le Conseil municipal reste attentif aux possibilités d'arborisation dans le cadre des différents projets. De même, la Commission de la gestion du territoire demande systématiquement la replantation d'arbres de remplacement lors d'abattage.

CONSEIL MUNICIPAL